

2026-033

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE  
RETENUE AU POSTE D'AGENT SOCIAL À TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize mai 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

**Présents :**

Mesdames Michèle BARRIOZ, Anita BOISHARDY, Brigitte BOIRARD, Muriel CHENAL, Louise DUCHEMIN, Sylviane DUCHOSAL, Maryse FAVRE, Maryse MAIRONI, Sabine SELLINI, Claudie SILVESTRE

Messieurs Rémy COUNIL (Président), Jean-Marie KLEIN

**Absents excusés :**

Monsieur Lucien SPIGARELLI

**Date de publication :** 02 juin 2026 au 02 août 2026

Le Conseil d'administration a, par délibération n° 2025-051 en date du 28 novembre 2025, créé un poste d'agent social à temps complet.

À l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour occuper ce poste.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 1 du grade d'agent social.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 12
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 12
- nombre de votes « pour » : 12
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2025-051 du 28 novembre 2025 créant un poste d'agent social à temps complet.

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

DÉCIDE de recruter un agent contractuel au poste d'agent social pour la période du 01/06/2026 au 30/11/2026 à temps complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 1 de la grille du cadre d'emploi des agents sociaux.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 MAI 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

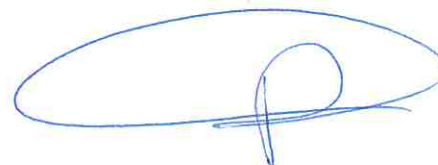
La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Rémy COUNIL



**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDI